

tures, mais bien comme de simples reliquaires. Ces reliques à leur tour peuvent n'être plus des *çarîra* ou restes corporels, mais seulement des objets à l'usage du Maître (*paribhogika*), par exemple sa robe et son bâton de mendiant, qu'on vénérât à Hidda, ou son vase à aumônes à Pêshawar. Cette nouvelle catégorie de dépôts n'est pas non plus inépuisable, si accommodante que fût la crédulité populaire, et force est de se rabattre sur des monuments purement

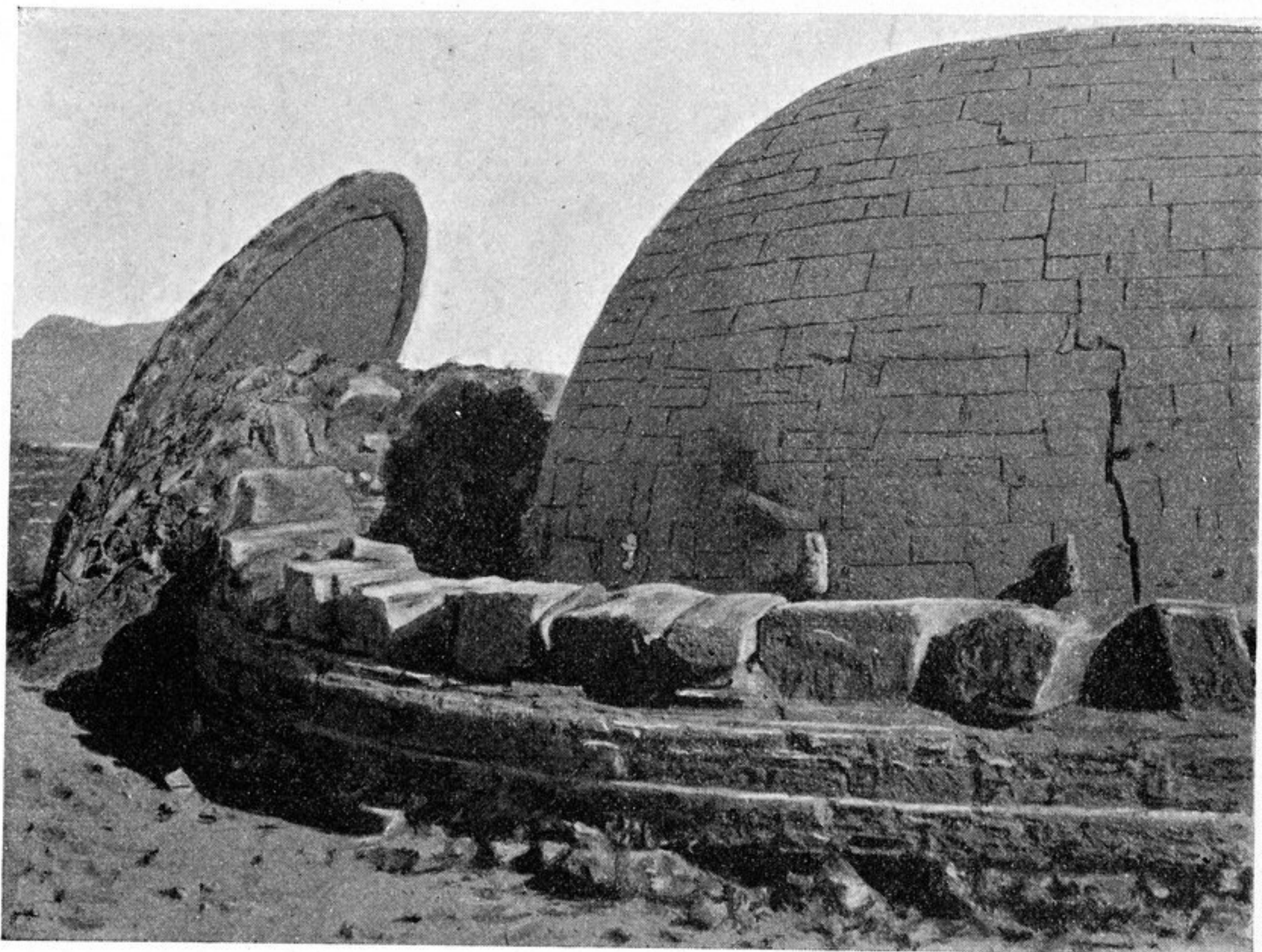


FIG. 12. — DÉTAILS DU PRÉCÉDENT.

D'après une fotogr. de M. A.-E. CADDY, au Musée de Calcutta.

commémoratifs (*uddeçika*); ou encore, si l'on ne veut pas d'un cénotaphe vide, on peut y enfermer des textes de la bonne loi, soit que, comme Kaniška au Kaçmîr, on élève un *stûpa* sur une nouvelle récitation des «Trois corbeilles», ou seulement sur l'une d'entre elles au gré des prédilections des docteurs. Tombe, reliquaire, cénotaphe, *memorial*, arche de la loi, c'est ainsi que peu à peu le *stûpa* devient pour les Bouddhistes le monument à tout faire et l'édifice religieux par excellence. On comprend dès lors que son